

**BARTLE BUSINESS CONSULTING**

Maxime DUPONT  
13 rue de Liège  
75009 PARIS

*Paris, le 20 novembre 2019*

À nos partenaires et parties prenantes,

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une Communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend une déclaration réitérant l'adhésion aux principes du Global Compact, une description des mesures concrètes mis en place depuis l'adhésion au Global Compact ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une mesure des résultats obtenus ou escomptés.

Nous souhaitons faire correspondre la date de publication de notre reporting extra-financier annuel (clôture au 31 mars) à la date de publication de notre COP. Nous vous prions de bien vouloir ainsi fixer la prochaine date de publication de notre COP au **30 septembre 2020**, date limite à laquelle nos rapports doivent être sortis.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Maxime Dupont  
Consultant - Responsable RSE  
[mdupont@bartle.fr](mailto:mdupont@bartle.fr)

